

Association Romande
pour la Certification des Forêts ARCF



Rapport annuel 2019



La marque de la
gestion forestière
responsable



RAPPORT ANNUEL 2019
de l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

1.	MEMBRES DE L'ARCF ET MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
1.1.	MEMBRES DE L'ARCF	3
1.2.	PROPRIETAIRES CERTIFIES, MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
2.	ORGANES ET ADMINISTRATION	3
2.1.	GESTION DE L'ARCF	3
2.2	COMITE DIRECTEUR 2019.....	3
2.3	ASSEMBLEE GENERALE.....	4
2.4	VERIFICATEURS DE COMPTES	5
3.	RAPPORT D'ACTIVITES 2019	5
3.1	INTRODUCTION	5
3.2	ACTIVITES GENERALES DE L'ARCF.....	5
3.3	LABELS.....	6
3.4	AUDITS EXTERNES	6
3.5	DEMANDES D'ACTION CORRECTIVES DUES A L'AUDIT EXTERNE	7
3.6	AUDITS INTERNES	7
3.7	PLAINTES	8
3.8	LE GROUPE SUISSE DE CERTIFICATION, ARTUS.....	9
3.9	NOUVEAU STANDARD FSC ET DEROGATION POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES.....	9
4.	COMPTES 2019	9
5.	BUDGET 2020.....	10
6.	CONCLUSION	10

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 9

de l'Association Romande pour la Certification des Forêts

1. Membres de l'ARCF et membres du groupe de certification

1.1. Membres de l'ARCF

L'Association Romande pour la Certification des Forêts compte les six membres suivants:

- La Forestière
- ForêtNeuchâtel
- ForêtFribourg
- ForêtJura
- Forêt Valais/Walliser Wald
- ForêtGenève

L'association ForêtGenève nous a rejoint en 2019 et remplace l'APFV (Association des propriétaires de forêts de Vernier). ForêtGenève regroupe les quatre associations de propriétaires privés du canton.

1.2. Propriétaires certifiés, membres du groupe de certification

L'ARCF regroupe environ 500 propriétaires forestiers certifiés FSC® et PEFC répartis sur les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Genève. La surface certifiée est de 114'090 ha. En 2019, nous n'avons enregistré aucune nouvelle admission, ni démission de membres. Toutefois, en raison de la fusion de communes, de rocadés dans les surfaces de forêt entre propriétaire et de création de groupements forestiers, nous avons eu quelques changements dans la surface forestière certifiée.

2. Organes et administration

2.1. Gestion de l'ARCF

Il n'y a pas eu de changement dans la gestion de l'ARCF en 2019. Christina Giesch, directrice de Forêt Valais, est coordinatrice de l'ARCF et Didier Wuarchoz est le président de l'association.

2.2 Comité directeur 2019

Le comité directeur a passé de 5 à 6 personnes et se composait en 2019 des membres suivants :

- Wuarchoz Didier; président (La Forestière)
- Wahl Dominique (ForêtJura)
- Joss Nicolas (ForêtNeuchâtel)

- Beer Roger (Genève)
- Buchs Henri (ForêtFribourg)
- Dubois Jean-Luc (ForêtValais)
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part aux séances avec voix consultative)

Adatte Didier (ForêtJura) et Wenger Jean (ForêtNeuchâtel) se sont retiré après de nombreuses années d'engagement pour la certification des forêts.

En 2019, le comité s'est réuni à trois reprises, les 20 janvier, 4 juin et 9 octobre.

Le comité directeur s'est occupé des affaires courantes telles que :

- Préparation du budget
- Tenue des comptes
- Clé de répartition
- Analyse des audits passés
- Préparation des audits futurs
- Organisation des audits internes
- Suivi des demandes d'action correctives
- Suivi des normes des labels FSC et PEFC.

Il s'est en outre occupé des tâches particulières comme :

- Représentation des intérêts des membres ARCF auprès d'ARTUS (groupe suisse)
- Participation à la gestion d'ARTUS (groupe suisse de certification des forêts) avec le président, D. Wuarchoz, au comité d'ARTUS et Ch. Giesch comme coordination romande de la gestion du groupe ARTUS.

2.3 Assemblée générale

La 7^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 4 juin 2019 à Yverdon-les-Bains.

Etaient présents à l'assemblée :

- « La Forestière » représentée par Cléménçon André et Wuarchoz Didier ;
- « ForêtNeuchâtel », représentée par Joss Nicolas et Wenger Jean;
- « ForêtValais » représentée par Dubois Jean-Luc et Rouiller François;
- « ForêtGenève », représentée par Beer Roger et Poget Philippe.
- « ForêtJura » par Adatte Didier et Wahl Dominique;
- « ForêtFribourg », représenté par Buchs Henri
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part à l'AG avec voix consultative).

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget 2019, les comptes 2018, le rapport annuel 2018, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes. L'assemblée prend note des résultats des audits, ainsi que de la création d'Artus, le groupe de certification suisse. Les cotisations restent inchangées. Les personnes suivantes ont été élues au comité :

- Wahl Dominique (ForêtJura)
- Joss Nicolas (ForêtNeuchâtel)

En remplacement de Adatte Didier et Wenger Jean, respectivement. Les membres du comité suivants ont été reconduits dans leurs fonctions :

- Wuarchoz Didier; président (La Forestière)
- Beer Roger (Genève)
- Buchs Henri (ForêtFribourg)
- Dubois Jean-Luc (ForêtValais)

2.4 Vérificateurs de comptes

Les personnes suivantes ont été (ré)élues en qualité de vérificateurs des comptes :

- Poget Philippe (GE) ;
- Crisinel Jean-Philippe (VD);
- Wenger Jean en qualité de suppléant (NE).

3. Rapport d'activités 2019

3.1 Introduction

Depuis le 1.4.2018, l'ARCF fait partie du groupe de certification suisse, ARTUS. ARTUS compte 415 membres (RMU) dans toute la Suisse, à l'exception du Tessin et de la Suisse orientale (TG, SG, AI, AR). L'ARCF représente les membres romands (sauf pour les parties francophones de Berne et de Fribourg) dans le groupe ARTUS.

3.2 Activités générales de l'ARCF

L'ARCF s'est engagée dans différentes actions en 2019, notamment :

- La participation à la gestion du groupe de certification suisse, « Artus »;
- Introduction des données des membres ARCF dans la base de données ARTUS (coordonnées, propriétés, dates du dernier audit interne et externe ainsi que les DAC ouvertes) ;

- La mise à jour permanente de la base de données des membres, des stakeholders, des gardes forestiers et des mesures correctives pour la partie romande;
- Le suivi des mesures correctives pour la partie romande;
- Traitement d'une plainte ;
- Le conseil aux propriétaires lors des audits externes pour la partie romande ;
- L'organisation et la réalisation des audits internes pour la partie romande.

3.3 Labels

En raison de la création d'un nouveau groupe de certification, les numéros de certificat ont changé. Ils sont depuis le 1.4.2018 les suivants :

Numéro de certificat FSC pour la chaîne de traçabilité : TUVDC-FM/COC-300015

Numéro de licence pour le logo FSC à des fins promotionnelles : FSC-C014526

Numéro de certificat PEFC pour la chaîne de traçabilité : PEFC DC-FM-000025

Numéro de licence pour le logo PEFC à des fins promotionnelles : PEFC/15-22-08

3.4 Audits externes

DinCertCo a été choisi comme agence de certification pour conduire les audits externes du groupe ARTUS. A noter que les règles pour les audits ont été changées. Depuis 2019, la sélection des membres pour les audits se fait sur la base du propriétaire (FMU) et non plus sur la base des triages (RMU). 48 communes/propriétaires du groupe ARTUS ont été audités. Douze de ces entités auditées sont membres auprès de l'ARCF :

Ville de Genève (GE)

ForêtGenève (GE)

Commune de Bière, Triage forestier de Bière (VD)

Commune d'Aubonne, Triage d'Aubonne Marchairuz (VD)

Commune de Marchissy, AGFORS (VD)

Commune de Bursins, AGFORS (VD)

Commune de Le Vaud, AGFORS (VD)

Commune d'Arzier-Le Muids (VD)

Commune de Montricher (VD)

Ville de Lausanne (VD)

Triage forestier du Val Terbi (JU)

Commune de Val de Travers (NE)

3.5 Demandes d'action correctives dues à l'audit externe

Les 19 demandes d'action corrective (DAC) de 2018 (dont 4 concernaient l'ARCF) pour le FSC ont pu être résolues.

Suite à l'audit externe 2019, ARTUS a reçu 12 DACs mineures ainsi que 14 observations pour le FSC.

Parmi les DACs mineures et les observations, retenons les points suivants :

- Plusieurs factures comportaient le mauvais numéro de déclaration (voir chapitre 3.3).
- Il est impératif de faire vérifier l'utilisation des logos avant emploi auprès d'ARTUS pour éviter d'enfreindre les règles complexes d'utilisation du logo FSC.
- Quatre plans de gestion étaient échus et aucune mesure n'avait été prise pour les renouveler.
- Dans cinq triages, il n'y avait pas d'ordres de travail écrit pour des travaux dangereux selon les directives CFST 4.1.3 et 4.2.2.
- Solution de branche incomplète.
- Statistiques d'accident manquante.
- Pas de trousse de secours sur le chantier.
- Pas d'inspection pour la sécurité, ni d'objectifs, ni d'évaluation de risques. Pas de responsable de la sécurité désigné dans le triage.
- Formation continue lacunaire (dernier cours de premier secours en 2008).
- Différences de surface de forêt entre les chiffres du triage et ceux notés dans la convention de certification.

Pour le PEFC, les deux DACs de 2018 ont pu être résolues et deux nouvelles ont été ouvertes en 2019 :

- Solution de branche incomplète.
- Pas de trousse de secours sur le chantier.

La thématique forêt-gibier apparaît régulièrement. Le FSC exige un équilibre cynégétique qui est difficile de réaliser pour les propriétaires forestiers suisses. Toutefois, même si la chasse dépend pas des gestionnaires forestiers, il faut pouvoir démontrer que l'on recherche activement des solutions.

3.6 Audits internes

Les audits internes sont déterminés selon les priorités suivantes :

- Mesures correctives en cours à contrôler
- Soupçons/dénonciations
- De manière aléatoire parmi les unités non visitées récemment.

En 2019, **neuf audits internes** ont été effectués dans les triages suivants :

Dates	Nature de l'audit	Canton	Cadre de l'audit (RMU/ Privé)
2019	Interne	VD	Triage Risoud 2 / Lieu : Commune du Lieu(B)
2019	Interne	VD	Triage forestier du Chenit, Commune du Chenit (B)
2019	Interne	VD	Etat de Genève (B)
2019	Interne	VD	Commune de Nyon (C), Triage forestier de Nyon- St-Cergue
2019	Interne	VD	Commune de Pully (C), Triage forestier de Savigny - Lutry
2019	Interne	VD	Commune de L'Isle (C), Triage forestier du Pied du Jura
2019	Interne	VD	Commune de Savigny (C), Triage forestier de Savigny - Lutry
2019	Interne	JU	Commune de Movelier /Triage du Haut-plateau (C)
2019	Interne	NE	Forêts cantonales /Hauterive (C)

Plusieurs mesures d'action correctives mineures ont été retenues, mais aucun problème majeur n'a été constaté.

3.7 Plainte

ARTUS a enregistré en 2019 une plainte provenant de deux ornithologues qui se plaignaient de coupes (chablis) durant la période de nidification. La procédure de traitement des plaintes a été respectée :

- Le 14.6.2019, ARTUS a reçu la plainte. Elle a été transmise à Christina Giesch le même jour.
- Le 14.6.2019 et le 17.6.2019, plusieurs appels téléphoniques ont été passés pour clarifier la situation et il a été décidé de procéder à un audit interne sur place ;
- Le 17.6.2019, nous avons envoyé un accusé de réception aux plaignants avec l'information que nous avons pour clarifier la situation ;
- Le 27.6.2019, a été effectué un audit interne ;
- Le 23.6.2019, réception de documents supplémentaires ;
- Le 26.7.2019, ARTUS a envoyé une lettre au plaignant avec des questions ;
- Le 16.8.2019, nous avons reçu une réponse des plaignants avec les précisions demandées
- Un rapport a été rédigé le 26.8.2019 et soumis au Comité d'ARTUS.

En conclusion, la coupe a bien eu lieu pendant la période de nidification. Toutefois, étant donné qu'il s'agissait de chablis et que cela concernait une forêt à fonction prioritaire d'accueil, la loi cantonale sur les forêts n'a pas été enfreinte et la décision d'intervention était justifiée. Les plaignants ont été informés et aucune sanction n'a été retenue contre le gestionnaire.

3.8 Le groupe suisse de certification, ARTUS

Le 12.3.2018 a eu lieu la première Assemblée générale d'ARTUS. Depuis le 1.4.2018, le groupe suisse de certification, ARTUS, est certifié FSC et PEFC. Les activités 2018 d'ARTUS ont été marquées par la mise en place de la gestion de ce grand groupe. Le manuel de certification a dû être revu et publié dans les deux langues. Les données de tous les sous-groupes ont été consolidées dans une seule base de données. Pour définir les priorités pour l'échantillonnage des audits, les dates des derniers audits ont été reportées dans la base de données.

2019 a permis de consolider la mise en place du nouveau système et d'uniformiser les pratiques entre les différents sous-groupes. Une formation des auditeurs internes a été réalisée le 9.4.2019 pour assurer une gestion uniforme des audits.

3.9 Nouveau standard FSC et dérogation pour l'emploi de pesticides

Le nouveau standard FSC a été approuvé par l'AG de FSC Suisse le 3.5.2019 et est entré en vigueur le 1.9.2019. Nous avons une année pour le mettre en œuvre. Les prochains audits seront réalisés avec les exigences du nouveau standard.

ARTUS organisera en avril 2020 une formation au sujet de ce nouveau standard et prépare un mémento avec les nouvelles exigences.

Le FSC international est en train de revoir sa politique au sujet de l'emploi des pesticides. Dans l'entretemps, les dérogations existantes sont prolongées d'une année. De ce fait, les unités certifiées FSC en Suisse peuvent encore traiter les bois contre le liséré aux mêmes conditions jusqu'en août 2020.

4. Comptes 2019

Les comptes de l'exercice 2019 clôturent avec un bénéfice de frs. 1'800.-

Le montant des charges s'élève à 32'917.75 francs et celui des produits à frs. 34'717.75 francs.

5. Budget 2020

Depuis 2019, ARTUS facture les prestations des audits externes directement à la Forestière. De ce fait, les budgets d'ARCF sont plus modestes.

Les cotisations ont été ramenées à frs. 100.- pour les membres, car ce montant est suffisant pour couvrir les frais d'AG. Les autres charges sont réparties selon la clé de répartition. Il a été tenu compte d'une augmentation de 2% des frais de DinCertCo.

Le total des produits et des charges budgétisés se montent à Frs. 34'351.90.-. Un budget équilibré est donc proposé.

6. Conclusion

Après des chantiers considérables en 2018, l'année 2019 a permis de consolider le système d'ARTUS. Une formation de (presque) tous les auditeurs internes de Suisse a eu lieu pour la première fois et dans les deux langues simultanément !

2020 se présente avec de nouveaux défis : il s'agit de mettre en œuvre le nouveau standard FSC.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos membres ainsi que tous les acteurs des milieux de la forêt et du bois qui contribuent au succès de la certification en Suisse romande.

Sion, février 2020

La coordinatrice